



*Horizon Métiers*

GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

# LA NEWSLETTER

*#Décembre 2021*



# LES NOUVEAUX ADHÉRENTS

## **Bienvenue à l'hôtel Best Western ainsi qu'aux hôtel IBIS !**

Le Best Western Poitiers Centre Le Grand Hôtel ainsi que l'hôtel IBIS Poitiers Centre jouissent tous deux d'un emplacement idéal au cœur de la cité poitevine.

L'hôtel ibis de Poitiers Beaulieu quant à lui est à 5 min du centre-ville et de l'hôpital et de l'université, à proximité immédiate du parc des expositions et du centre commercial Géant Casino. Il est situé au cœur des principales installations sportives de Poitiers et à 10 km du Futuroscope.



**IBIS Poitiers Centre : 05 49 88 30 42**  
**IBIS Poitiers Beaulieu : 05 49 61 11 02**  
**Best Western : 05 49 60 90 60**

## **Bienvenue à Clémence & Antonin !**

Spécialiste de la livraison de repas à domicile dans la Vienne, les Deux Sèvres, La Haute Vienne, Nantes et périphérie, Clémence & Antonin livre des repas pour tous les jours de la semaine du lundi au dimanche.

Les repas sont 100 % fabriqués dans la Vienne avec des producteurs locaux et en privilégiant les circuits courts.

## **Bienvenue à l'ASSHAV !**

L'ASSHAV est une vraie famille qui se mobilise au quotidien pour aider les personnes en situation de handicap, par le sport mais aussi grâce à leur centre de ressources créé en partenariat avec l'UNADEV.

Leurs buts ? Promouvoir le sport pour les personnes en situation de handicaps physique et sensoriel et développer les activités sociales.



**Luc BERGEAS**  
[association@asshav.com](mailto:association@asshav.com)  
05 49 58 42 83

**Clémence & Antonin**  
La livraison des p'tits chefs

**Stéphane OMER**  
[info@clemence-antonin.com](mailto:info@clemence-antonin.com)  
05 49 01 95 50

# LES NOUVEAUX ADHÉRENTS

## Bienvenue à Transdev !

Groupe français multinational de transport, en 2020 Transdev emploie 83 000 personnes et transporte 11 millions de passagers en moyenne au quotidien.

Les activités Transdev Poitou-Charentes se composent de :

- Lignes régionales routières de Nouvelle-Aquitaine,
- Transports scolaires pour le compte de la Région Nouvelle-Aquitaine,
- Transports scolaires et réguliers pour le compte du réseau urbain Vitalis à Poitiers.



 **Didier JACQUEMIN**  
05 49 02 23 23

## Bienvenue à Genius&Co !

Basée à Chasseneuil Du Poitou, l'agence vous accompagne sur l'ensemble de vos problématiques de communication. Exprimer des idées, optimiser une démarche dans le temps, traiter l'opérationnel... Genius & Co apporte des solutions globales en matière de stratégie, marketing, création, production et logistique.

Leur objectif ? Travailler jusqu'à la totale satisfaction de leurs clients !



 **Christine PIMBERT**  
[geniusco@geniusandco.fr](mailto:geniusco@geniusandco.fr)

## Bienvenue à AXA C2P !

Située à Biard, l'agence AXA C2P assure aussi bien les particuliers que les professionnels à travers des solutions adaptées couvrant l'ensemble des besoins en assurance auto, habitation, santé, prévoyance, PER, Madelin, etc

Pour vous accompagner dans votre réflexion et dans vos choix, l'équipe vous propose au préalable une analyse gratuite de votre situation et de vos besoins.



 **Ralph CHAMPEAU**  
05 49 88 29 21

# LES NOUVEAUX ADHÉRENTS

## Bienvenue à SCEDI Expertises !

Scedi Expertises est une société Poitevine de contrôle et d'expertise en diagnostic immobilier, et vous accompagne pour tous vos besoins en termes de diagnostics :

- Amiante
- Parasitaire (Termites)
- Plomb (Crep)
- Performance énergétique (DPE)
- Risques naturels et Technologiques (ERNT)
- Gaz
- Electricité
- Mesure Carrez
- Normes de surface



 Sébastien ROCHET

[contact@scedi.fr](mailto:contact@scedi.fr)

05 49 58 80 73

## Bienvenue à La Plateforme Industrielle de Courrier (La Poste) !

Le centre de tri de La Poste, situé à Migné-Auxances, c'est plus de 1800m<sup>2</sup>, 300 salariés et plus de 1.8 millions de plis triés par jour !



## Bienvenue à La Caserne !

L'association « La Caserne » a pour mission d'animer l'ancienne caserne de pompiers du boulevard Pont-Achard à Poitiers, pendant sa période d'urbanisme transitoire, de l'été 2021 à l'hiver 2022.

Ce temps d'expérimentation se fait en coopération avec la Ville de Poitiers et a pour objectif de tester de nouveaux usages dans les espaces et d'aider à définir la transformation finale en Tiers-Lieux de l'ensemble immobilier de La Caserne.

La  
Caserne

 [lacaserne@poitiers.fr](mailto:lacaserne@poitiers.fr)

## Bienvenue à Cédric Lehnash !

Basé à Iteuil et intervenant sur Poitiers et ses alentours, Cédric Lehnash intervient sur tout type de travaux en électricité : Mise aux normes, portail automatique, volet roulant, domotique, dépannage...

 Cédric LEHNASH

[lehnaschedric@gmail.com](mailto:lehnaschedric@gmail.com)

06 98 99 91 77

# LES NOUVEAUX SALARIÉS

## Patrick

### Technicien de maintenance



Patrick a intégré l'équipe d'Horizon Métiers en novembre 2021. Technicien de maintenance polyvalent en CDI à temps complet, celui-ci divise son temps de travail entre le Parc de Loisirs Les Maillards, et les Hôtels IBIS et Best Western de Poitiers.

**Bienvenue Patrick !**

## Mathilde

### Assistante de gestion



Mathilde a intégré l'équipe Horizon Métiers en décembre 2021. Assistante de gestion en CDI à temps partiel, celle-ci intervient 12h/semaine au sein de SCEDI Expertises.

**Bienvenue Mathilde !**

## Pierre

### Agent d'entretien



Ancien salarié d'Horizon Métiers, Pierre a réintégré l'équipe en décembre 2021. Agent d'entretien en CDI à temps partiel, celui-ci intervient 10h/semaine au sein de Toonz'shop.

**Bienvenue Pierre !**

## Juliette & Alexandra

### Agents de production



Juliette et Alexandra ont intégré l'équipe Horizon Métiers en décembre 2021. Agents de production en CDI à temps partiel, celles-ci interviennent 7h/semaine au sein de La PIC.

**Bienvenue Juliette et Alexandra !**

## Patricia

### Assistante Administrative



Patricia a intégré l'équipe Horizon Métiers en décembre 2021. Assistante administrative en CDD à temps partiel, celle-ci intervient 28h/semaine au sein de Maxam.

**Bienvenue Patricia !**

# COMPÉTENCES DISPONIBLES

## MIRIAN TRADUCTRICE FRANÇAIS > ESPAGNOL ET SUPER SALARIÉE !



MIRIAN  
Traductrice  
En CDI Temps Partiel  
(et salariée au top)

Vous avez besoin ou vous connaissez une entreprise à la recherche d'une perle rare en Traduction à temps partiel ?

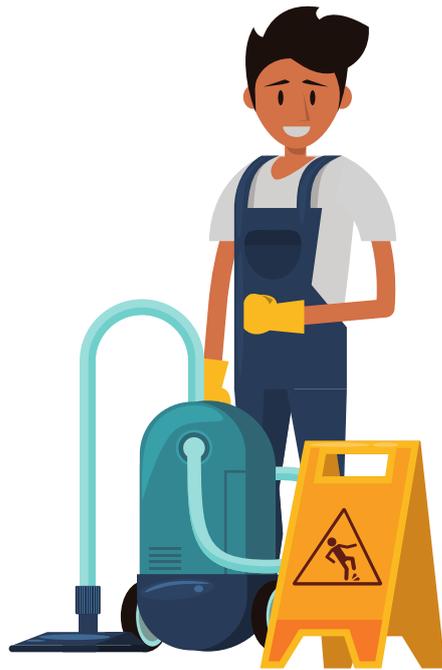
*Faites connaissance avec Mirian, notre pépète polyglotte !*

- Traduction du français vers l'espagnol (langue natale)
- Suivi et évolution des glossaires, des bases de données et des outils d'aide à la traduction
- Définition des modalités de traduction selon le contexte
- Traduction de sites web, fiches produits...

Pour en savoir +  
05 49 31 39 20

# COMPÉTENCES DISPONIBLES

## PIERRE AGENT D'ENTRETIEN ET SUPER SALARIÉ !



**PIERRE**  
Agent d'entretien  
En CDI Temps Partiel  
(et salarié au top)

Vous avez besoin ou vous connaissez une entreprise à la recherche d'une perle rare en entretien à temps partiel ?

**Faites connaissance avec Pierre, notre tornade blanche !**

- Préparation du matériel adapté
- Entretien des locaux
- Elimination par aération, désodorisation, les pollutions de lieux
- Nettoyage du matériel ou un équipement

Pour en savoir +  
05 49 31 39 20

# ZOOM SUR...

## LA PRIME INFLATION

Le Premier Ministre Jean CASTEX a annoncé le 21 octobre 2021 le versement d'une « indemnité inflation » d'un montant de 100 euros pour chaque salarié percevant un salaire inférieur à 2 000 euros nets mensuel.



Cette « indemnité inflation » figure dans le projet de loi de finances rectificative pour 2021 que l'Assemblée nationale a définitivement adopté le 24 novembre 2021.

Nous restons dans l'attente de la publication de la Loi de Finances Rectificative pour 2021 et d'un décret précisant les modalités d'application de cette indemnité d'inflation.

### CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- être âgé d'au moins 16 ans
- résider régulièrement en France
- être salarié
- percevoir une rémunération inférieure à 2 000 euros nets par mois avant impôt sur le revenu (donc avant prélèvement à la source).

A noter : Tous les salariés sont concernés : salariés mineurs, apprentis, salariés en contrat de professionnalisation...

**"Il n'y a pas de prorata en fonction du temps de travail ou de la durée du contrat de travail."**

## CALCUL DE LA RÉMUNÉRATION DU SALARIÉ

La rémunération du salarié est calculée :

- Sur la période de référence du 1er janvier 2021 au 31 octobre 2021 ; Selon la fiche DSN établie par netentreprises, le plafond de rémunération serait alors réduit en fonction de la durée du contrat sur cette période de référence ;
- Ou pour les embauches postérieures au 31 octobre 2021 : depuis le début du contrat de travail avec l'employeur.
- Il est tenu compte de l'ensemble des éléments constituant la rémunération du salarié sur la période précitée (salaire de base, prime, etc.).



### QUID EN CAS DE SUSPENSION DU CONTRAT ?

L'indemnité d'inflation reste due durant les périodes d'arrêts de travail ou de congés (notamment congé de maternité).

En revanche, pour les salariés en congé parental d'éducation à 100% : l'indemnité d'inflation sera directement versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et non par l'employeur.

### QUID SI LE SALARIÉ A QUITTÉ L'ENTREPRISE ?

L'indemnité d'inflation est également due pour les personnes qui ne sont plus dans l'entreprise au moment du versement.

# ZOOM SUR...

## FINANCEMENT, RÉGIME SOCIAL ET FISCAL DE L'INDEMNITÉ

La prime est intégralement prise en charge par l'Etat. L'indemnité inflation est intégralement exonérée de cotisations sociales et contributions sociales, ainsi que d'impôt sur le revenu.

## MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'INDEMNITÉ

La prime doit être versée par l'employeur au salarié. Le versement doit se faire en une seule fois. Cette indemnité devra être versée en décembre 2021 et, au plus tard, en janvier 2022.

L'employeur sera intégralement remboursé par l'Etat du montant de l'indemnité d'inflation qu'il a versée. Pour se faire, l'employeur devra déclarer en DSN le montant de cette indemnité à l'URSSAF lors du mois de versement.

Il devra ensuite la déduire des cotisations sociales dues au titre du mois qui suit le versement de l'indemnité d'inflation. Elle devra figurer dans une ligne à part du bulletin de paie sous le libellé « Indemnité inflation – aide exceptionnelle de l'Etat ».

## QUID EN CAS DE PLURALITÉ D'EMPLOYEURS ?

Chaque salarié ne peut recevoir qu'une seule fois l'indemnité d'inflation. Aussi, en cas de pluralité d'employeur, le salarié se verra octroyer l'indemnité d'inflation par son employeur principal, c'est-à-dire par celui avec lequel il a réalisé le plus d'heures de travail sur octobre 2021 ou avec lequel le contrat est toujours en cours.

C'est au salarié d'informer ses autres employeurs du fait qu'il a déjà perçu l'indemnité d'inflation afin de ne pas recevoir de double versement de celle-ci.

## CAS SPÉCIFIQUES

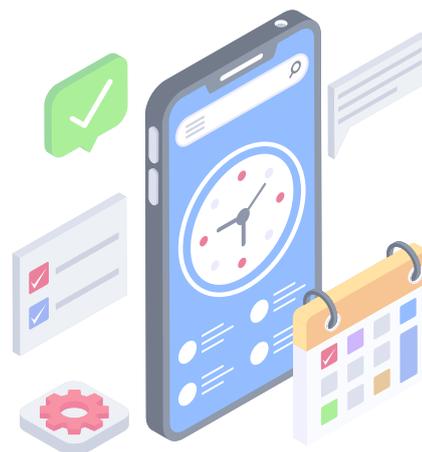
- Pour le salarié étant embauché dans le cadre d'un CDD inférieur à 1 mois et qui cumule plusieurs autres contrats : l'employeur n'aura pas à lui verser d'indemnité inflation si ce salarié a travaillé moins de 20 heures au sein de son entreprise, au titre de ce CDD.
- Pour les salariés intérimaires : c'est l'entreprise de travail temporaire qui leur verse l'indemnité d'inflation s'ils sont éligibles

“

### A SAVOIR !

Si le montant de l'indemnité d'inflation est supérieur au montant total des cotisations dues pour le salarié, le reliquat fera l'objet d'un remboursement par l'URSSAF.

”



# CONTACTS

---



11 Rue Marcelin Berthelot  
Z.I. République III 86000 Poitiers



[contact@horizonmetiers.fr](mailto:contact@horizonmetiers.fr)



[www.horizonmetiers.fr](http://www.horizonmetiers.fr)



05 49 31 39 20



**Horizon Métiers**  
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

RETROUVEZ-NOUS SUR

